

## ACCUEIL DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

### INFORMATIONS ET POINTS DE VIGILANCE AU 23-03-2022

#### A l'attention des pôles solidarité et des paroisses

La télé-réunion des pôles solidarité des paroisses du 21-03-2022 a rassemblé 28 paroisses du diocèse.

La situation exceptionnelle que nous nous préparons à vivre explique cette mobilisation conséquente de l'église diocésaine.

Dans un système d'hébergement saturé en Loire Atlantique, plusieurs milliers d'Ukrainiens sont attendus. L'hébergement n'est pas le seul enjeu. L'accompagnement humain, matériel et spirituel est à construire.

L'état recherche des lieux pour accueillir des groupes de 60 à 100 personnes et en confiera la gestion à des associations professionnelles.

Le diocèse s'associe avec le diaconat protestant et l'église orthodoxe pour préparer des réponses concrètes avec nos limites et nos complémentarités. Mais le partenariat doit aussi se faire avec toutes les associations et structures impliquées dans cet accueil. Les CCAS, l'état sont primordiaux pour les réfugiés qui arriveront. Comprendre comment bien nous articuler les uns et les autres dans l'accueil et l'accompagnement sera indispensable.

Aujourd'hui, voici quelques recommandations générales :

- Nous recommandons de ne pas organiser de dons en matériel. Ceci est confié à de grosses associations comme le Secours Catholique via Caritas Europa par exemple.

- Nous lançons un appel aux dons au niveau du diocèse via l'association Solidarité Diocésaine 44 pour répondre à des besoins financiers locaux : <https://association-solidarite-diocesaine-44.assoconnect.com>

- Nous travaillons actuellement à faire des fiches techniques pour aider dans le recrutement, la formation, l'accompagnement et l'organisation de bénévoles venant des paroisses. Avec le souci que tous les acteurs de bonne volonté s'associent sur le terrain.

- Concernant l'accueil de familles ukrainiennes dans des familles de Loire Atlantique, ou dans des logements mis à disposition, le sujet est complexe.

Par expérience, nous savons que la spontanéité et la générosité sont nécessaires mais pas suffisantes. Il est important de ne pas partir dans un tel projet sans l'avoir préparé, organisé, et surtout sans jamais partir seul.

Il faut définir différents aspects :

- un cadre : combien de temps, comment se fera la sortie, des règles de vie...

- une équipe pour aider car il y a beaucoup de tâches à partager (8 à 12 personnes selon les situations).

- des moyens financiers à évaluer et prendre en compte.

- des formations ou des liens avec les personnes ayant cette connaissance pour l'accompagnement vers les droits administratifs, l'accès aux soins, à la scolarité...

- un accompagnement des bénévoles et des relais.

Il est important de pouvoir mettre en commun nos expériences, aussi nous vous demandons de partager par mail au comité vigilance solidarité du diocèse ce qui existe déjà en matière d'initiatives pour réfugiés ukrainiens, les projets et les questions que vous vous posez.

Ainsi nous serons en mesure de vous répondre ou de vous mettre en lien avec les acteurs qui répondront au mieux à vos besoins.

Voici quelques remontées du terrain qui peuvent vous être utiles :

- Il s'agit essentiellement de femmes avec enfants, parfois des couples âgés, ne parlant pas souvent français, rarement anglais.

- Les personnes arrivées d'Ukraine ne désirent pas pour le moment, le plus souvent, s'installer en France, elles sont en colère par rapport à ce qu'elles subissent (la séparation de leur famille, la destruction de leur vie...). Elles sont dans la douleur. Elles ont besoin d'être en lien avec ceux qui sont dans leur pays, avec la peur de la mort de proches qui y sont restés. Elles ont besoin de se retrouver entre compatriotes (il y a donc besoin de conduire ces personnes vers eux, ou de leur proposer des lieux de rencontre).

Le diocèse de Nantes, par le service de la solidarité est mobilisé pour accompagner les initiatives du terrain, pour solliciter les paroisses qui pourraient s'engager, mais vous l'avez compris, dans des conditions les plus solides possible et avec des partenariats dont la forme doit s'adapter aux réalités locales.

Le 23 mars 2022,

Xavier Brunier,  
Délégué Épiscopal à la Solidarité